



Police

INFO

Nouvelles

Numéro 1952

26 mars 2010

Conclave budgétaire

Des moyens supplémentaires pour la police

Réuni en conclave le week-end des 20 et 21 mars derniers, le gouvernement a pris une série de mesures dont certaines concernent les services de police locale et/ou fédérale.

Parmi ces mesures, on retiendra l'autorisation qui est donnée à la police fédérale de procéder au recrutement de 300 nouveaux collaborateurs.

Public

Police fédérale

Direction des relations internes

Éditeur responsable : Éric Cobut

www.polsupport.be

Vous pouvez poser vos questions
au call center :

0800 99 272

callcenterDSI@brutele.be

Imprimerie de la police intégrée



100 'militaires' pour la police fédérale à Bruxelles

Parmi ces nouveaux collaborateurs, une centaine proviendra du Ministère de la Défense. Un accord est en effet intervenu afin que la police fédérale puisse recruter 100 militaires déjà en service au sein de la Défense, selon des modalités qui restent à préciser. Il ne s'agira toutefois pas d'un simple transfert. L'objectif est que ces militaires suivent le processus classique de sélection et de formation de base pour candidat inspecteur. Au terme de la formation, ils feront intégralement partie du cadre opérationnel. Ils seront affectés à la police fédérale à Bruxelles pour une durée minimale de 5 ans, où ils seront, notamment, engagés dans des missions de protection d'ambassades et d'institutions.

200 emplois ouverts à la police fédérale

Après un cycle où la mobilité a été fermée pour les entités de la police fédérale, l'autorisation a été donnée pour qu'à nouveau des emplois soient ouverts en mobilité. Dans ce cadre, 200 emplois vont très prochainement être intégrés dans la mobilité 2010-1 par voie d'addendum. Afin de garantir une mise en place maximale et rapide (timing prévu : septembre 2010), les emplois CALog seront également publiés en recrutement externe, en parallèle à la mobilité interne.

Allocation de fin d'année et indemnité bicyclette revalorisées

Une autre mesure découlant des décisions du conclave budgétaire est que l'allocation de fin d'année ainsi que l'indemnité bicyclette vont être revalorisées. Si les modalités de revalorisation de l'allocation de fin d'année doivent encore être précisées, il est d'ores et déjà acquis que l'indemnité bicyclette sera majorée de 5 cents par kilomètres. Pour cette dernière, il convient néanmoins d'attendre l'entrée en vigueur d'un arrêté royal piloté par le Service public fédéral Personnel et Organisation (P&O).

Des policiers mieux protégés

Dans le même train de mesures, des moyens ont été libérés afin de doter, à la fin de sa formation de base, chaque nouvel inspecteur d'un gilet pare-balles.

Des moyens pour la police locale aussi

Le gouvernement a également libéré des moyens pour les polices locales afin de les soutenir dans leur financement et dans le renforcement de leurs effectifs. Globalement, la capacité de la police locale serait renforcée par 175 FTE. ■

